

COLLOBEY
MURAZ

COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

Programme de législature 2017-2020

L'évolution de notre commune continue à poser de nombreux défis en termes d'aménagement du territoire, de mobilité ou encore du côté de l'intégration des nouveaux arrivants dans le tissu socio-économique, dans la vie villageoise et communale.

Afin de faire face au mieux à ces différentes situations, le Conseil municipal a décidé de pérenniser l'outil du programme de législature introduit lors de la dernière période. Ce document issu de débats nourris au sein de l'exécutif communal permet non seulement de fixer les objectifs à long terme mais aussi de les décliner pour la législature 2017-2020 et de préciser également le moyen concret de les atteindre.

De nombreux éléments sont communs au programme de législature 2013-2016 car il s'agit d'actions dans la continuité des objectifs fixés l'époque qui, pour la plupart, restent d'actualité.

Pourquoi un programme de législature ?

En développant un programme de législature, le Conseil vise les objectifs suivants :

1. Assurer une ligne claire à long terme au développement de notre commune
2. Assurer une continuité et une cohérence des actions durant toute la législature
3. Permettre la réalisation des actions concrètes par une gestion adéquate des finances
4. Permettre le suivi des actions déployées au sein du Conseil municipal
5. Assurer une forte cohésion du Conseil municipal

Le programme de législature est un engagement formel et public qui doit néanmoins rester un guide. Il doit être évolutif et rester un outil de l'exécutif communal qui conserve toute liberté de manœuvre.

Objectifs à long terme

Collombey-Muraz en 2045

La qualité de vie dans chacun de nos cinq villages reste l'objectif principal à long terme.

Cela passe par un développement durable et harmonieux de notre commune tant dans le domaine économique (création de places de travail, commerces de proximité, ...) que social (prise en charge extrascolaire, offre de loisirs, ...). Ceci nécessite notamment de maîtriser l'urbanisation (aménagement du territoire harmonieux, ...), d'optimiser la mobilité individuelle et en commun et de tirer profit des synergies intercommunales.

La devise de notre collectivité pour les années à venir sera « Une commune à la pointe ! ». A nous tous, citoyens et élus, de la concrétiser.

Objectifs de législature

Collombey-Muraz en 2020

Afin d'atteindre ces objectifs à long terme, le Conseil municipal se propose de fixer les objectifs de législature suivants. Ceux-ci visent à fixer des priorités et ne relatent pas les tâches annuelles indispensables à la bonne gestion publique (développement et entretien du réseau d'eau potable, des eaux usées, etc.).

Objectifs généraux

- Améliorer la qualité de vie dans nos villages
- Améliorer l'image de la commune
- Mettre en place une promotion économique visant à répondre aux besoins actuels et futurs

Pour atteindre ces objectifs, les finances doivent être maîtrisées par des mesures d'économies ou de nouvelles recettes.

Objectifs particuliers

Finances

- Tendre vers 4.5 millions de marge d'autofinancement
- Débuter le remboursement de la dette communale

Aménagement du territoire, urbanisme

- Effectuer une révision totale du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement communal sur les constructions et les zones (RCCZ)
- Ne créer de nouvelles zones à bâtir qu'en cas d'absolue nécessité
- Suivre la mise en œuvre du projet Rhône 3 en ménageant les terres agricoles
- Réorganiser le centre des villages d'Illarsaz et des Neyres et étudier le centre du village de Muraz (Collombey-le-Grand : déjà réalisé, Collombey : en cours)

Mobilité

- Améliorer le réseau de mobilité douce dans et entre nos villages (passage sous la gare de Vionnaz, sous la route de la Vallée, ...)
- Suivre les projets de déplacement de la ligne AOMC et de création d'une halte CFF aux Perraires
- Optimiser les transports desservant les structures scolaires et parascolaires
- Réaliser la route de l'Epine (contournement de la zone commerciale)
- Concrétiser le bus d'agglomération

Energie, environnement

- Rationaliser les filières de collecte des déchets (mise en œuvre optimale du règlement sur les déchets)
- Suivre et accompagner le développement de la zone de la Raffinerie
- Poursuivre le contrôle de la zone industrielle Reutet-Bovéry du point de vue environnemental et organisationnel
- Mettre en œuvre le plan d'actions Cité de l'Energie

Formation

- Développer un concept d'enclassement des élèves (proximité, fratries, ...)
- Effectuer une réflexion sur les besoins de prise en charge extrascolaire

Economie

- Développer un concept de promotion économique régional
- Soutenir les entreprises existantes par une prise en charge rapide et efficace de leurs demandes

Sécurité

- Adopter et mettre en œuvre un nouveau règlement de police commun avec Monthey
- Préparer le renouvellement de la convention avec la police de Monthey en maîtrisant les coûts
- Construire la caserne de pompiers en collaboration avec le corps de Monthey

Vie sociale, intégration

- Maintenir l'appui aux sociétés locales
- Etudier la faisabilité d'un lieu de rencontre (Maison des jeunes ou des générations)
- Intégrer davantage les sociétés locales aux manifestations communales
- Améliorer l'accueil des nouveaux habitants

Information

- Maintenir les contacts avec la presse afin d'assurer la transparence
- Maintenir et accentuer la présence de la commune sur les réseaux sociaux (annonces officielles, infos générales, ...)
- Améliorer et maintenir à jour l'article Wikipedia sur Collombey-Muraz

Chablais aggro et collaborations intercommunales

- Poursuivre et intensifier les contacts avec les autres communes
- Analyser les variantes de collaboration avec la ville de Monthey (statu quo, rapprochement, fusion)
- Terminer les réalisations en lien avec le projet Agglo 2 et lancer les actions du projet Agglo 3

Conclusion

Le Conseil municipal in corpore s'engage à atteindre ces objectifs de législature pour le bien de la collectivité. Il reviendra à chaque membre du Conseil municipal de décliner annuellement l'objectif partiel à atteindre dans ses domaines de responsabilité afin de remplir l'ensemble de ces objectifs d'ici à la fin 2020.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec l'accord du législatif communal, le soutien de la population et la collaboration de l'administration communale.

Dans l'intérêt général, les membres du Conseil soutiennent unanimement chacun de ces objectifs et s'engagent pleinement pour les atteindre.

Yannick Buttet, président



Olivier Turin, vice-président



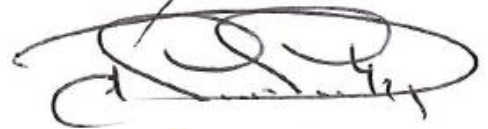
Sandra Cottet Parvex, conseillère




Natercia Knubel, conseillère



Jean-Luc Planchamp, conseiller



Alexis Turin, conseiller



Mikaël Vieux, conseiller



Collombey-Muraz, février 2017